

Collecte des déchets 2019



ÉLANCOURT

	Ordures ménagères	Emballages & papiers	Végétaux	Verre	Encombrants (le vendredi)
					Zone 1 : Village - Berceau - Chemin de la Coudriette 4 janvier - 1 ^{er} mars - 3 mai - 5 juillet - 6 septembre et 1 ^{er} novembre Zone 2 : Clef Saint-Pierre 11 janvier - 8 mars - 10 mai - 12 juillet - 13 septembre et 8 novembre Zone 3 : Villeparc - 7 Mares - Villa des Lys - Nouveaux Horizons - Mare Joyette - Villapollonia - Coudrays 18 janvier - 15 mars - 17 mai - 19 juillet - 20 septembre et 15 novembre Zone 4 : Villedieu - Balcons d'Élancourt Croix de Malte - Chapelle - Les Réaux 25 janvier - 22 mars - 24 mai - 26 juillet - 27 septembre et 22 novembre Zone 5 : Le Parc - Béguinages I et II - Gandouget - Pré Yvelines - Champcour - Élancourtines 1 ^{er} février - 5 avril - 7 juin - 2 août - 4 octobre et 6 décembre Zone 6 : Petits Prés 8 février - 12 avril - 14 juin - 9 août - 11 octobre et 13 décembre Zone 7 : Square Volendam - Nouvelle Amsterdam - Petite Villedieu 15 février - 19 avril - 21 juin - 16 août - 18 octobre et 20 décembre Zone 8 : Commanderie des Templiers I et II 22 février - 26 avril - 28 juin - 23 août - 25 octobre et 27 décembre
Secteur A	le lundi et le jeudi	le mercredi	le mardi du 02 avril au 26 novembre	en point d'apport volontaire	
Secteur B	le mardi et le vendredi	le mercredi	le lundi du 1 ^{er} avril au 25 novembre		

INFOS PRATIQUES POUR LA COLLECTE



Vos bacs poubelle, les encombrants et les végétaux doivent être sortis la veille au soir de la collecte



Collecte des déchets même les jours fériés



Collecte des sapins :
secteur A : mardis 8 et 15 janvier
secteur B : lundis 7 et 14 janvier



Collecte des végétaux en sac papier biodégradable.
Branchage en fagot ficelé (~ 1m de long 50 cm du haut)
Interdits : souche, tronc, terre, etc.
Gros volume à déposer en déchetterie

CONSIGNES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers (2 m³ max).

Ces objets, de taille raisonnable, doivent être portables par deux personnes et ne pas encombrer le passage.

- Ferraille
- Matelas, sommiers et meubles (privilégiez la reprise par le magasin lors d'un nouvel achat)
- Bois d'ameublement

Les objets refusés* sont (liste non exhaustive) :

- Produits toxiques (phytosanitaires, huiles, peintures...)
- Déchets dangereux (bouteille de gaz, verre brisé, fenêtres...)
- Gravats, plâtre, sanitaires
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques -D3E (Réfrigérateurs, TV, lave-linge,...)

* Acceptés sous conditions en déchetterie. sqr.fr/dechetteries

Plus d'infos :

sqr.fr/dechets | dechets@sqr.fr

0 800 078 780 Service & appel gratuits



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Terre d'innovations

ÉLANCOURT



Secteur A

Le Village, Les Élancourtines, Le Pré-Yvelines, La Nouvelle-Amsterdam, La Plaine centre, Le Hameau de la Villedieu, Le square de Volendam, Le lotissement de la Petite Villedieu, Champcour, Les Grands Prés, Le Gandouget, Les Béguinages I et II, Le Parc, Les Coudrays, Le Berceau La Villeparc, Les 7 Mares, Les Nouveaux-Horizons, La Mare Joyette.

Secteur B

Les Réaux, La Commanderie des Templiers I et II, Les Pavillons de la Chapelle, Les Petits-Prés, Z.A des IV Arbres, Stade Guy Boniface, Centre commercial Commanderie/Villedieu, Les Balcons d'Élancourt, La Croix de Malte, Immeuble de la Chapelle, Z.A de la Petite Villedieu, La Clef de Saint-Pierre, les Hauts de la Muette.

